

Les données suivantes doivent être relevées:

- nom, prénom, lieu de domicile, numéro de téléphone, numéro de table et/ou numéro de siège.

L'exploitant ou l'organisateur doit assurer la confidentialité des coordonnées de contact lors de leur collecte et la sécurité des données, notamment lors de leur conservation.

Les coordonnées de contact doivent être transmises au service cantonal compétent, sur demande de celui-ci, dans un but d'identification et d'information des personnes susceptibles d'avoir été contaminées. Ces informations sont à transmettre immédiatement et sous format électronique.

La collecte des coordonnées de contact ne peut servir à aucun autre but, et les données doivent être conservées jusqu'à 14 jours après la visite de l'établissement, puis immédiatement supprimées.

L'exploitant ou l'organisateur doit prendre les précautions nécessaires pour garantir l'exactitude des données de contact collectées.

ANNEXES

Annexe	But

CONCLUSION

Le présent document a été expliqué à tous les collaborateurs.

La personne responsable doit s'assurer de la mise en œuvre du plan et est l'interlocutrice des autorités compétentes.

Eva Saerens, Pringy, le 28 juin 2021

Personne responsable, signature et date: _____


Restaurant de la Maison du Gruyère
Cheva Restaurant Gruyère Sàrl
Eva et Christian Chassot
Place de la Gare 3 1663 Pringy
Tél. 026 921 84 22
restaurant@lamaisondugruyere.ch
www.lamaisondugruyere.ch
CHE-212.657.478 TVA